





ÉDITION 2024



RESPONSABLE DES AFFAIRES MÉDICALES



CHOISISSEZ CE PARCOURS PRAXIS POUR:

- Traiter les éléments administratifs et financiers afférents au statut, à la carrière, la rémunération, la protection sociale, la formation continue, la gestion des dossiers individuels du personnel médical
- Assurer le suivi de l'effectif du personnel médical, le recensement des postes
- Répondre aux diverses enquêtes internes et externes relatives au personnel médical
- **Être certifié** en formalisant et en présentant un projet devant un jury d'experts

Praxis (nf, d'origine grecque) :

ce mot signifiant "action" désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.



Le CNEH est habilité à délivrer le certificat professionnel FFP

Ce certificat, délivré à l'issue d'un parcours de formation avec une évaluation des compétences, atteste de la maîtrise d'une fonction, d'une activité ou d'un métier







RESPONSABLE DES AFFAIRES MÉDICALES



pour aborder toutes les dimensions, statutaires, réglementaires et contractuelles du métier de responsable des affaires médicales

MODULE 1 (3 jours)

La gestion statutaire des médecins

- De Connaître le cadre réglementaire général et les règles statutaires essentielles applicables aux médecins hospitaliers
- Acquérir les outils pratiques pour mettre en œuvre les règles statutaires
- Sécuriser ses pratiques

ATELIER 1

Les médecins à l'hôpital : introduction

- Les études de médecine : la réforme
- La démographie médicale en France
- · La gouvernance du personnel médical : les rôles respectifs du chef d'établissement. du président de CME et du chef de pôle
- · Les médecins hospitaliers et le cumul d'activités
- · La gestion du personnel médical à l'hôpital d'une gestion statutaire à une gestion des ressources humaines

ATELIER 2

Les praticiens hospitaliers à temps plein et temps partiel

- Le concours, la période probatoire, l'affectation et la nomination
- · Le classement à la nomination
- · Les positions statutaires : disponibilité, mise à disposition, recherche d'affectation, congé parental et détachement
- La discipline et l'insuffisance professionnelle

ATELIER 3

L'activité libérale des praticiens hospitaliers à temps plein après la loi de modernisation de notre système de santé

- · La rédaction du contrat
- Les contrôles
- · La clause de non-concurrence

ATELIER 4

Les médecins recrutés par contrat (praticiens attachés, praticiens contractuels et assistants des hôpitaux)

- Le recrutement et les points de vigilance
- · La rédaction des contrats
- Le licenciement, l'insuffisance professionnelle et la discipline
- · La modification des contrats
- · La protection sociale applicable à chaque
- · Les indemnités de précarité
- La légalisation de l'intérim médical
- La Loi RIST

ATELIER 5

La prolongation d'activité et le cumul emploi retraite après la loi de modernisation de notre système de santé

- · La prolongation d'activité de droit et la prolongation d'activité sur demande
- Les possibilités offertes par le cumul emploi retraite

ATELIER 6

Les praticiens hospitalo-universitaires

- Les titulaires
- · Les temporaires
- · Les praticiens hospitalo-universitaires

Les médecins à diplôme étranger en France

- Les conditions d'exercice de la médecine en France
- Les FFI et les DFMS / DFMSA
- L'interdiction de recruter (loi CMU)
- · Les régimes dérogatoires successifs
- · La PAE, la CAE et l'autorisation d'exercice
- Les Padhues (Praticiens à diplôme hors Union Européenne)

Méthodes pédagogiques

- Des études de contrat type
- Des exemples de contrats et de tableaux
- Des analyses de CV

MODULE 2 (3 jours) La gestion stratégique et financière des médecins

- Maîtriser les dernières réformes
- Connaître les différents contrats pouvant être proposés aux médecins libéraux
- Maîtriser les règles en matière de gestion du temps de travail médical

ATELIER 8

La stratégie médicale

- · La coopération organique et la coopération conventionnelle
- Le contrat d'exercice libéral
- · Le contrat de clinicien hospitalier
- · Les prestations médicales croisées dans le cadre d'un GCS, d'un GIE
- · L'impact des GHT dans la gestion stratégique du personnel médical

ATELIER 9

Le temps de travail médical

- L'organisation du temps de travail
 - les règles nationales et européennes
- · La durée du temps de travail
- les règles nationales et européennes
- · Le tableau de service
- l'obligation réglementaire
- le contenu
- l'affichage et la transmission
- Le rôle du chef de pôle
- L'organisation des gardes et astreintes
- · Le temps de travail additionnel
- · La contractualisation du temps de travail additionnel
- · Le repos de service et le repos quotidien
- Les questions spécifiques
- le temps de travail des internes
- le temps de travail des urgentistes

ATELIER 10

La rémunération des médecins et les variables de paie

- · La rémunération des praticiens statutaires
- La rémunération des praticiens recrutés par contrat
- La rémunération des étudiants et des internes
- · Les primes et indemnités
- le temps de travail additionnel
- la prime d'excercice territorial
- les indemnités de service public exclusif
- les indemnités sectorielle et de liaison · Le paiement des gardes et astreintes
- La prime de solidarité territoriale



- · Des exemples de contrat et de convention de temps partagé
- Un rappel des textes réglementaires



Candidature

Validation

Apprentissage

Jury



MODULE 3 (4 jours) La gestion des ressources humaines médicales

- De Comprendre la maîtrise de la masse salariale
- Connaître les évolutions réglementaires
- Percevoir le passage d'une gestion statutaire à une gestion des ressources humaines

ATELIER 11

La masse salariale du personnel médical et le pilotage économique

- L'EPRD : méthodes de conduite du projet avec la DAF
- L'analyse rétrospective de la masse salariale et des effectifs médicaux
- · L'analyse prospective
- les facteurs d'évolution de la masse salariale (définition et calcul des différents effets masse. report, prix, volume, etc.)
- la modélisation des prévisions
- · Le suivi budgétaire
- la saisonnalisation du suivi budgétaire
- l'analyse médico-économique
- la réalisation des tableaux de bord



- · Des cas pratiques
- · Des outils tableurs remis aux stagiaires

ATELIER 12

La formation du personnel médical et le développement professionnel continu

- · La conduite de projet
- · L'entretien professionnel médical

ATELIER 13

La direction des affaires médicales et le management par la qualité

- · La certification, le compte qualité
- Le lien avec les cartographies des risques
- · Le lien EPP / DPC, accréditions des médecins, travail en équipe

CERTIFICAT PROFESSIONNEL (1 jour)

- · Le projet professionnel du participant, élaboré durant la formation, porte sur un plan d'actions ou d'amélioration, ou encore sur la création de la fonction
- La soutenance devant un jury d'experts du projet professionnel valide le parcours de formation
- · Clôture du cycle

Réf. J1105



Soit une durée de 77h

Session 1 5 au 7 mars 2024

2 au 4 avril 2024 14, 15 mai 2024 11 au 13 juin 2024

Session 2 10 au 12 sept. 2024

8 au 10 oct. 2024 13, 14 nov. 2024 10 au 12 déc. 2024

Tarif adhérents* 5 610 € Tarif non-adhérents* 6 170 €

*Tarifs nets de taxe, déjeuners inclus

PRÉREQUIS

Ne nécessite pas de prérequis

PUBLIC/ACCESSIBILITÉ

Le cycle s'adresse aux responsables ou aux directeurs des affaires médicales, aux attachés d'administration hospitalière et plus globalement à toute personne en charge de la gestion des personnels médicaux dans la fonction publique hospitalière.

Formation accessible aux publics en situation de handicap Référente Handicap CNEH :

sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76



Martine Cappe, Responsable de l'offre RH médicales au CNEH, coordinatrice du Praxis martine.cappe@cneh.fr 07 72 30 26 84

INTERVENANTS

Antoine Coleu,

Responsable de la Gestion du Temps de Travail

Amandine Weber,

Directrice référente des affaires médicales

Damien Laroudie.

Responsable des RH médicales, CHU de Limoges

Odile Barre.

Directeur de la qualité, CH de Douai

Christophe Feigueux,

Cadre supérieur de santé, consultant en gouvernance et management au CNEH

Laurie Lassalle,

Directrice des affaires Médicales

Brigitte de Lard-Huchet,

Directrice du centre de droit Jurisanté, coordinatrice du Praxis

Isabelle Carron.

Responsable des affaires médicales en établissement

DEMANDE D'INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer et à adresser au CNEH (1 bulletin par participant) au choix :

Par E-mail: cristiana.chaves@cneh.fr ou sur www.cneh.fr, rubrique formation/ nos domaines de formation Formation accessible aux publics en situation de handicap

Référente Handicap CNEH: sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

Pour tout renseignement, contactez Cristiana Chaves au 01 41 17 15 06 ou par mail : cristiana.chaves@cneh.fr





RESPONSABLE DES AFFAIRES MÉDICALES (Réf. J1105)	EN PRATIQUE TARIFS NETS DE TAXE	
Session 1: du 5 mars au 13 juin 2024 Session 2: du 10 sept. au 12 déc. 2024		
Responsable de formation* Mme M. Prénom:	Tarif adhérents Tarif non-adhérents	5 610 € 6 170 €
Nom :	LIEU La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13). DURÉE ET HORAIRES 11 jours de formation présentiel soit 77 h 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES Le cycle est très largement orienté sur la pratique. Le participant, accompagné de l'équipe pédagogique, progresse grâce à un entraînement intensif à partir des mises en situation.	
Participant* □ Mme □ M.		
Prénom :		
Service :		
Établissement*		
Adresse: Code postal: Ville:	CONTAI	CT
Adresse de facturation (si différente) Adresse:	Inscription et renseigne	ements
Code postal : Ville :		
Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel. Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à formation@cneh.fr	Martine Cappe, Responsable de l'offre RH n CNEH, coordinatrice du martine.cappe@cne 07 72 30 26 84	nédicales au ı Praxis,
Signature et cachet Date Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue		
	Cristiana Chaves	S

*Tous les champs sont obligatoires

Assistante de formation cristiana.chaves@cneh.fr 01 41 17 15 06